

COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural de Sacjas

Par arrêté n°2026-231 en date du 24 septembre 2026, Monsieur le Maire de Saint-Berthevin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue d'aliéner le chemin rural « de Sacjas ».

L'enquête publique se déroulera du 02 novembre au 16 novembre 2026, soit une durée de 15 jours consécutifs

A cet effet, **Monsieur DI DOMIZIO Serge** a été désigné Commissaire-Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Saint-Berthevin.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie, Place de l'Europe 53940 SAINT-BERTHEVIN ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ville-saint-berthevin.fr.

Dans le cadre de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il assurera à la Mairie de Saint-Berthevin aux jours et horaires suivants :

Jour	Date	Horaire
Lundi	02 novembre 2026	15h30 à 17h30
Lundi	16 novembre 2026	15h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le registre d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au Commissaire-Enquêteur. Le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de Saint-Berthevin son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces pièces seront adressées à M. le Préfet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Berthevin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, l'aliénation du chemin rural « de Sacjas » sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de Saint-Berthevin.

Le présent avis est affiché à la Mairie de Saint-Berthevin quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Il sera par ailleurs affiché aux extrémités du chemin rural « de Sacjas ».

Toute information relative à l'aliénation du chemin rural « de Sacjas » ou à la présente enquête peut être demandée auprès du Pôle Aménagement et Cadre de Vie de la commune de Saint-Berthevin, par téléphone au 02 43 69 83 84 ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@ville-saint-berthevin.fr.